



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

22 décembre 2020

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil de la Ville de Richmond tenue par visioconférence, le mardi 22 décembre 2020 à 17 h, sous la présidence du maire, Bertrand Ménard, à laquelle participent également le maire suppléant, Charles Mallette, les conseillères Céline Bourbeau et Cathy Varnier, les conseillers Guy Boutin, Clifford Lancaster et Gérard Tremblay, le directeur général Rémi-Mario Mayette ainsi que le directeur général adjoint Alexis Grondin-Landry.

PROJET D'ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE Le 22 décembre 2020 à 17 h

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Administration – Direction générale
 - 3.1 6^e Avenue et rue du Centre - Appel d'offres no. 2020-12 - Plans et devis - Recommandation du comité de sélection - Adjudication
 - 3.2 Centre Sainte-Famille - Renonciation au droit de premier refus
4. Période de questions
5. Levée de la réunion

1. - OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM

La présente séance se tient par visioconférence. Un enregistrement audio de celle-ci sera disponible sur le site internet de la municipalité, afin de respecter l'arrêt numéro 2020-090 du ministère de la Santé et des Services sociaux, du 11 novembre 2020, qui impose de nouvelles normes sanitaires, en raison de la pandémie qui sévit actuellement dans la région de l'Estrie qui est passée en zone rouge.

Le maire constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2020-12-22-01

2. - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Bourbeau et RÉSOLU unanimement par les conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. (Adoptée)



2020-12-22-02

3. ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE

3.1 - 6^e Avenue et rue du Centre - Appel d'offres no. 2020-12 - Plans et devis - Recommandation du comité de sélection - Adjudication

CONSIDÉRANT QUE le conseil a autorisé le lancement d'un appel d'offres sur le Service électronique d'appel d'offres (SEAO) du Gouvernement du Québec pour des services d'ingénierie en génie civil pour études d'avant-projet, plans et devis, surveillance et contrôle des matériaux pour la réfection complète de la 6^e Avenue et de la rue du Centre;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres numéro 2020-12 a été lancé le 1^{er} décembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été formé conformément à l'article 2 du Règlement municipal numéro 156;

ATTENDU QUE les soumissions conformes suivantes ont été reçues, à savoir:

Soumissionnaires	Obtention de la note de passage	Prix	Pointage final
Avizo	OUI	113 324,54 \$	12.82158
WSP	OUI	113 135,40 \$	12.78468

(1) L'enveloppe contenant l'offre de prix n'est ouverte qu'après l'analyse de l'offre de services correspondante par un comité de sélection, à condition toutefois que cette offre de services obtienne au moins la note de passage. L'enveloppe de prix de toute soumission n'ayant pas obtenu au moins la note de passage sera retournée au soumissionnaire sans être ouverte.

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers de retenir les services professionnels de la firme Avizo pour la réalisation des travaux prévus à l'appel d'offres numéro AO-2020-12, à savoir des services d'ingénierie en génie civil pour études d'avant-projet, plans et devis, surveillance et contrôle des matériaux pour la réfection complète de la 6^e Avenue et de la rue du Centre, au montant total de 113 324,54 \$, taxes incluses. (Adoptée)



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

2020-12-22-03

3.2 - Centre Sainte-Famille - Renonciation au droit de premier refus

CONSIDÉRANT QUE le Club des Lions de Richmond-Melbourne a acquis, par acte notarié le 22 février 2001, de L'Œuvre et Fabrique de la paroisse de Sainte-Famille de Richmond, l'immeuble du 155, rue Craig Est, situé sur le lot n° 5 534 232;

CONSIDÉRANT QUE ledit acte notarié précise que la Ville de Richmond bénéficie d'un droit de préférence dans l'éventualité où ledit Club des Lions décidait de vendre l'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE le Club des Lions Richmond-Melbourne a accepté une offre d'achat en date du 30 octobre 2020 pour l'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond doit renoncer à son droit de préférence prévu à l'acte notarié du 22 février 2001 afin de permettre la vente;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseillère Bourbeau et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU unanimement par les conseillers que la Ville de Richmond renonce à son droit de préférence sur l'immeuble du 155, rue Craig Est à Richmond sis sur le lot n° 5 534 232 afin de permettre spécifiquement et exclusivement la réalisation de la promesse d'achat reçue par le Club des Lions Richmond-Melbourne de la part de Gestion Immo G5 inc., qu'à défaut de la réalisation de la transaction, la Ville de Richmond conserve son droit de préférence sur ledit immeuble. (Adoptée)

4. - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée.

2020-12-22-04

5. LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU unanimement par les conseillers, à 17 h 35, que la présente assemblée soit levée. (Adoptée)

Maire

Directeur général
et secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

Je, Rémi-Mario Mayette, certifie que les crédits sont suffisants pour assumer l'entièreté des dépenses imputées aux différentes résolutions du présent procès-verbal, à même les sommes prévues au budget, et ce, par le certificat de crédits suffisants no. 742.

Rémi-Mario Mayette, OMA
directeur général et
secrétaire-trésorier